









Bordereau de signature

012/CA Modification au Règlement Opérationnel



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	23/03/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	23/03/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	24/03/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	27/03/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-03-27)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mardi 4 avril 2017 (2017-04-04)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'Etat-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn,
Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant du médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Marc COUSINIE.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant du SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, CPL Julien ESTIVALS, CNE Jean-Marc RAYNAL.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 6 mars 2017.

~~~~~  
**RAPPORT N°012/CA - 03/17**

**OBJET : Modification du règlement opérationnel**

L'évolution de notre service ainsi que des textes législatifs et réglementaires imposent une nouvelle mise à jour du règlement opérationnel du SDIS.

Ces propositions d'adaptations, de précisions ou de compléments sont recensées dans le document annexé à la présente délibération.

- vu l'avis du CCDSPV en date du 8 mars 2017,
- vu l'avis de la CATSIS en date du 9 mars 2017,
- vu l'avis du CT en date du 10 mars 2017,

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 27/03/2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les propositions ci-après annexées ;
- de soumettre à la signature de M. le Préfet du Tarn, l'arrêté nécessaire à l'adaptation du règlement opérationnel.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 27/03/2017***

# MODIFICATIONS AU REGLEMENT OPERATIONNEL

CASDIS 17 mars 2017

Le 1er alinéa de l'article 16 est modifié comme suit :

► Article 16 : Gestion des effectifs pour la réponse opérationnelle et délais d'intervention

Dans le 1er alinéa, supprimer les mots "*en cours de déploiement*",.

L'article 29 est modifié comme suit :

► Art 29 : Soutien technique spécialisé

~~Le SDIS du Tarn dispose d'équipes spécialisées Dans la mesure du possible, un soutien technique spécialisé est organisé notamment~~ dans chacun des domaines suivants :

- risques technologiques et biologiques ;
- risques subaquatiques ;
- sauvetage-déblaiement.

~~Ce soutien technique peut être organisé par la mise en place de permanences opérationnelles.~~

Les spécialistes de ces domaines sont regroupés en équipes départementales coordonnées par un conseiller technique. Un sapeur-pompier ne peut appartenir qu'à deux équipes départementales spécialisées. Le cas échéant, l'activité de l'équipe subaquatique est prépondérante.

Les cadres techniques de ces spécialités assurent notamment les missions suivantes :

- conseils techniques aux COS, officiers et sous-officiers de garde opérationnelle ;
- après accord du chef de site départemental, conseils techniques aux élus, représentants de l'administration et sinistrés ;
- mise en œuvre en liaison avec les COS et le CODIS 81 d'équipes d'interventions spécialisées suivant les procédures spécifiques à chaque spécialité.

La liste des personnels habilités à assurer les fonctions de cadres techniques et la programmation des gardes sont arrêtées par le DDSIS, sur proposition du conseiller technique départemental de la spécialité concernée.

Une note de service précise les modalités applicables au fonctionnement de ces équipes spécialisées.

En complément des équipes spécialisées précisées ci-dessus, le SDIS du Tarn organise un appui technique permettant :

- l'engagement et la mise à disposition des commandants d'opérations de secours d'un drone et de ses télépilotes ;
- la mobilisation d'un ou de plusieurs cadres compétents dans le domaine de la Recherche des Causes et des Circonstances des Incendies (RCCI).

Leurs modalités de mise en œuvre ou d'engagement sont définies par une fiche du guide opérationnel ou par note de service. La liste des personnels habilités est validée annuellement par le directeur départemental.

L'annexe 5 est modifié comme suit :

► ANNEXE 5 : RATTACHEMENT DES COMMUNES

Centres de premier appel – Communes non sectorisées

SUPPRIMER la ligne :

| Commune         | CS de 1er Appel | Commentaires                                                       |
|-----------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------|
| LABASTIDE-DENAT | ALBI            | AP du 11/07/2016 portant création d'une commune nouvelle Puygouzon |

Date de publication : 04/04/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 27/03/2017